

## MODIFICATION DE LA DURÉE DE LA PERSONNE MORALE

### ↳ DOCUMENTS A FOURNIR

- Formulaire M2 (Cerfa n° 11682\*06) à fournir en 3 exemplaires originaux.
- Si mandataire : pouvoir autorisant la formalité (original).

### ↳ PIECES A FOURNIR

- 2 Procès-Verbaux (1 original et 1 copie).
- 2 exemplaires des statuts modifiés.

### ↳ FRAIS

- 100 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 76,01 € à l'ordre Greffe du Tribunal de Commerce. (Chèque uniquement)

**Nota** : les documents sont téléchargeables sur le site internet [www.cma-herault.fr](http://www.cma-herault.fr)